Conditions Générales d'Utilisation - Plateforme < DENEO.APP> Version 2 _ 10 juin 2025

DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Les termes débutant par une majuscule au sein des CGU, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront la signification qui leur est donnée ci-après.

CGU : désigne le présent acte, dont les annexes font partie intégrante.

CGS: désignent l'acte juridique conclu entre DENEO et le Client qui organise leurs relations commerciales.

Client: désigne la personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, qui commande à DENEO un ou plusieurs accès à la Plateforme, à titre payant, pour son compte ou celui d'autres Utilisateurs.

Compte : désigne l'espace numérique personnel propre à chaque Utilisateur, disponible sur la Plateforme et qui permet d'accéder aux Services Applicatifs.

Données : désigne toutes données (y compris toutes Données Personnelles), informations, documents, de toute nature, intégrées par un Utilisateur dans la Plateforme.

Données Personnelles : désigne toutes données ou informations qui identifient directement ou indirectement une personne physique.

Données de Santé : désigne toutes Données Personnelles relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne.

Dossier : désigne le dossier du Patient sur la Plateforme qui peut être alimenté par le Professionnel, le Patient et/ou l'Aidant.

DENEO: désigne DENEO, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 884 758 426, sise Appartement 611, 21 avenue Brocéliande, 35530 Noyal-sur-Vilaine, FRANCE. DENEO est éditeur de la Plateforme.

Partie(s): désigne au singulier DENEO ou l'Utilisateur, au pluriel DENEO et l'Utilisateur.

Plateforme : désigne la plateforme web accessible via l'url <www.deneo.app>, éditée par DENEO, décrite dans les CGU.

Réglementation Données Personnelles : désigne la réglementation applicable en matière de protection des Données Personnelles et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Responsable du Traitement : désigne la personne physique ou morale qui décide de mettre en place un Traitement de Données Personnelles, pourquoi et comment.

Services Applicatifs : désigne les fonctionnalités et les différents modules accessibles sur la Plateforme.

Sous-traitant RGPD : désigne la personne physique ou morale qui exécute un Traitement de Données Personnelles, en tout ou partie, pour le compte du Responsable du Traitement.

Traitement ou **Traitement de Données Personnelles**: désigne toute opération ou ensemble d'opérations sur des Données Personnelles (collecte, stockage, consultation, modification, suppression...).

Utilisateur : désigne l'utilisateur de la Plateforme.

- **Professionnel** : désigne l'utilisateur de la Plateforme, agissant à titre professionnel, dans les secteurs de la santé, médico-social et social.
- **Patient**: désigne l'utilisateur particulier, qui utilise la Plateforme pour être acteur de sa santé et/ou car il est suivi par un Professionnel.
 - o **Aidant**: désigne le Patient suivant la prise en charge de son proche, mineur ou majeur vulnérable, par les Professionnels.
 - o **Aidé** : désigne le Patient, mineur ou majeur vulnérable, dont le Dossier est géré par l'Aidant.

ARTICLE 2. OBJET

Les CGU définissent les modalités d'accès ainsi que les conditions d'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Les CGU entrent en vigueur à compter du jour où elles sont acceptées par l'Utilisateur, soit au moment de la création de son Compte, soit lors de l'activation de celui-ci.

Les CGU sont applicables tant que l'Utilisateur dispose d'un accès à la Plateforme.

ARTICLE 4. MODIFICATION DES CGU

DENEO se réserve la faculté de modifier les CGU à tout moment. Le cas échéant, les CGU modifiées seront opposables à l'Utilisateur à compter de leur acceptation par celui-ci.

CONDITIONS D'ACCES A LA PLATEFORME ET AUX SERVICES APPLICATIFS

ARTICLE 5. LIMITATION DES ACCÈS

L'accès à la Plateforme et aux Services Applicatifs est strictement réservé :

- Aux Professionnels agissant dans les secteurs de la santé, médico-social et social.
- Aux Patients de 16 (seize) ans et plus.

ARTICLE 6. CRÉATION ET ACTIVATION DU COMPTE

L'accès à la Plateforme et aux Services Applicatifs nécessite la création d'un Compte.

Le Compte de l'Utilisateur peut être créé :

- A partir de la Plateforme :
 - o Par l'Utilisateur lui-même, s'il s'agit d'un Patient ou d'un Professionnel souhaitant bénéficier d'un (1) seul accès à la Plateforme.
 - o Par un autre Utilisateur, lequel peut être un Patient souhaitant suivre la prise en charge de son proche, mineur ou majeur vulnérable, par des professionnels des secteurs de la santé, médico-social et social; ou un Professionnel souhaitant suivre plus facilement son Patient ou assister celui-ci lors de la création de son Compte; ou un Professionnel disposant d'un accès « administrateur », chargé de créer un Compte pour son collègue.
- Par DENEO si cette dernière a été mandatée par son Client pour créer et paramétrer les accès de l'Utilisateur à la Plateforme et aux Services Applicatifs.

Une fois le Compte créé, de quelque manière que ce soit, l'Utilisateur reçoit un courrier électronique l'invitant à activer ses accès à la Plateforme par un lien cliquable. L'Utilisateur ne pourra accéder à la Plateforme et aux Services Applicatifs tant qu'il n'aura pas activé ses accès.

En tout état de cause, les accès de l'Utilisateur à son Compte sont sécurisés par un mot de passe. L'Utilisateur choisit son mot de passe, au moment de la création de son Compte ou de l'activation de ses accès si son Compte a été créé par un tiers, en respectant les règles imposées par DENEO.

ARTICLE 7. COÛT

L'accès à la Plateforme et à l'ensemble des Services Applicatifs est gratuit pour le Patient.

Le Professionnel peut également accéder à la Plateforme à titre gratuit. Il aura, toutefois, accès à un nombre limité de Services Applicatifs. Les Services Applicatifs gratuits sont précisés en annexe.

L'accès à l'ensemble des Services Applicatifs est payant pour le Professionnel. Le cas échéant, le coût de la Plateforme et des Services Applicatifs est pris en charge par l'Utilisateur lui-même ou par le Client de DENEO, conformément aux CGS.

Le Professionnel est libre d'utiliser la Plateforme et les Services Applicatifs à titre gratuit dans un premier temps, puis de souscrire aux Services Applicatifs à titre payant, et inversement. Le cas échéant, le Professionnel peut modifier les modalités de souscription à la Plateforme et aux Services Applicatifs à partir de son Compte, ou en se rapprochant de DENEO.

Les coûts liés à l'équipement et aux communications électroniques, nécessaires à l'utilisation de la Plateforme et des Services Applicatifs, sont, en tout état de cause, à la charge de l'Utilisateur.

DESCRIPTION DE LA PLATEFORME ET DES SERVICES APPLICATIFS

ARTICLE 8. PLATEFORME

8.1. Destination. La Plateforme a été conçue par DENEO pour :

- Permettre aux professionnels des secteurs de la santé, médico-social et social de suivre leurs patients plus facilement.
- Permettre aux proches de patients mineurs ou majeurs vulnérables de suivre leur prise en charge par lesdits professionnels.
- Rendre les patients majeurs non vulnérables acteurs de leur santé.

8.2. Dispositif Médical (Non).

LA PLATEFORME NE CONSTITUE EN AUCUN CAS UN DISPOSITIF MEDICAL.

NI LA PLATEFORME, NI LES DIFFERENTS CONTENUS INTEGRES PAR DENEO DANS CETTE DERNIERE (A l'INSTAR DES NOMBREUX TESTS, QUESTIONNAIRES ET EXERCICES), Y COMPRIS S'ILS SONT CREES PAR DES TIERS, NE SONT SUSCEPTIBLES DE SE SUBSTITUER A UNE CONSULTATION OU A UNE VISITE MEDICALE.

Il s'agit de simples outils mis à la disposition du Professionnel dans le cadre du traitement thérapeutique de son Patient, afin de faciliter la mission du Professionnel. Ces outils ne viennent qu'en complément de l'activité et de l'analyse du Professionnel.

Ainsi, tout résultat obtenu par le Patient à la suite d'un test, questionnaire, exercice (etc.) mis à sa disposition par DENEO n'est donné qu'à titre indicatif. Il ne présume pas de la qualité de l'état de santé actuel et/ou futur du Patient, ou à l'inverse ne peut remettre en cause son état de santé.

ARTICLE 9. SERVICES APPLICATIFS

9.1. Généralités. Les Services Applicatifs sont précisés en annexe.

Ils diffèrent selon que l'Utilisateur est un Professionnel ou un Patient ; selon qu'ils ont été souscrits à titre gratuit ou payant (pour le Professionnel) ; et selon les autorisations accordées par le Patient au regard de l'utilisation de ses Données Personnelles ou par l'Aidant au regard de l'utilisation des Données Personnelles de l'Aidé.

Le Professionnel peut également ne pas pouvoir intégrer ou accéder à certains types de Données, dès lors que celles-ci ne seraient pas pertinentes au regard de sa profession.

9.2. Services réservés au Professionnel. En substance, le Professionnel peut :

- Créer le Compte du Patient, et, si nécessaire, y associer un Aidant pour lui permettre de gérer le Dossier du Patient. Le cas échéant, le Professionnel garantit que l'Aidant qu'il a désigné remplit bien les conditions posées par les CGU.
- Rechercher et ajouter un Patient à sa liste de Patients.
- Accéder au Dossier de son Patient, afin d' :
 - **o** Y intégrer toutes Données utiles au suivi du Patient. Ces Données pourront être consultées par le Patient si celui-ci a activé ses accès à son Compte.
 - o Accéder aux Données intégrées par le Patient dans son Dossier, sous réserve que celui-ci ou son Aidant (dans les cas prévus aux CGU) ait accepté le partage de ses Données avec le Professionnel. Le Patient peut retirer son autorisation à tout moment.
 - o Accéder aux Données intégrées par les autres Professionnels dans le Dossier du Patient, sous réserve que le Patient ou son Aidant (dans les cas prévus aux CGU) ait accepté le partage de ses Données entre Professionnels. Le Patient peut retirer son autorisation à tout moment.

Par exception, le Professionnel peut activer une option sur la Plateforme lui permettant d'accéder aux Données intégrées par un autre Professionnel dans le Dossier du Patient, sans recueillir le consentement de ce dernier (ou de son Aidant). Le cas échéant, le Professionnel est seul responsable de l'activation de cette option. Il s'engage à ce que tout partage de Données décidé dans ce cadre respecte les dispositions légales et réglementaires applicables, et notamment la Réglementation Données Personnelles, ainsi que le Code de la santé publique.

A titre d'exemples, le partage entre plusieurs Professionnels des Données de Santé du Patient, sans recueillir l'accord de celui-ci, est strictement limité au cas où ces Professionnels feraient partie de la même équipe de soins au sens du Code de la santé publique.

En tout état de cause, le Professionnel ne saurait reprocher à DENEO le refus du Patient de 1) partager avec lui ou avec d'autres Professionnels les Données que le Patient a intégrées dans son Dossier ; et/ou d' 2) autoriser plusieurs Professionnels à partager entre eux les Données qu'ils ont intégrées dans le Dossier du Patient.

9.3. Services réservés au Patient. En substance, le Patient peut accéder à son Dossier, y intégrer des Données, consulter toutes Données intégrées dans son Dossier par des Professionnels, et gérer les autorisations permettant aux Professionnels d'accéder aux Données que le Patient a intégrées dans son Dossier, ou que d'autres Professionnels ont intégré dans son Dossier.

Le Patient qui souhaite, par ailleurs, suivre la prise en charge d'un ou plusieurs de ses proches (mineurs ou majeurs vulnérables) par des professionnels des secteurs de la santé, médico-social et social, peut également créer un Compte aux proches concernés et/ou accéder à leur Dossier.

Cette possibilité est strictement limitée aux cas suivants :

1) L'Aidant est le représentant légal du Patient mineur. Le cas échéant, l'Aidant disposera des mêmes prérogatives sur le Dossier du Patient mineur que celles dont il dispose sur son propre Dossier.

L'Aidant pourra donc, en toute autonomie, intégrer des Données relatives à l'Aidé dans le Dossier de ce dernier, autoriser un ou plusieurs Professionnels à accéder aux Données intégrées par l'Aidant dans le Dossier de l'Aidé etc.

Le Patient mineur ne pourra accéder à son Compte et à son Dossier qu'à partir de ses 16 (seize) ans. Son Dossier restera toutefois géré par l'Aidant jusqu'à sa majorité.

En tout état de cause, l'Aidant est informé que le Patient mineur peut s'opposer à ce qu'il accède à certaines de ses Données de Santé, conformément aux dispositions du Code de la Santé Publique. Tout défaut d'accès aux Données du Patient mineur dans ce cadre ne saurait donc être reproché à DENEO.

A la majorité du Patient, l'accès de l'Aidant au Dossier du Patient sera automatiquement suspendu. L'Aidant ne pourra accéder au Dossier du Patient et continuer de gérer celui-ci qu'après accord du Patient devenu majeur. Par exception, l'Aidant pourra accéder au Dossier du Patient, sans avoir obtenu son accord, s'il justifie de sa qualité de tuteur de l'Aidé.

2) L'Aidant est le tuteur du Patient, majeur vulnérable, ou ce dernier a expressément accepté que l'Aidant accède à et gère son Dossier et ses Données, y compris ses Données de Santé.

Le cas échéant, l'Aidant disposera des mêmes prérogatives sur le Dossier du Patient majeur vulnérable que celles dont il dispose sur son propre Dossier. Il pourra intégrer des Données relatives à l'Aidé dans le Dossier de ce dernier, autoriser un ou plusieurs Professionnels à accéder aux Données intégrées par l'Aidant dans le Dossier de l'Aidé etc.

L'Aidant est informé que l'Aidé disposera également d'un accès à son Dossier et pourra, par conséquent, elle aussi, intégrer ou supprimer des Données, modifier les autorisations données par l'Aidant etc.

Le cas échéant, l'Aidant garantit à DENEO qu'il est bien le représentant légal ou le tuteur de l'Aidé, ou que cette dernière a expressément accepté que l'Aidant accède à et gère son Dossier et ses Données, y compris ses Données de Santé.

ARTICLE 10. ASSISTANCE

DENEO assure un service support du lundi au vendredi, de 09h à 17h et de 9h à 17h.

Dans ce cadre, DENEO répond à toutes questions de l'Utilisateur sur le fonctionnement et / ou l'utilisation de la Plateforme, dans un délai raisonnable.

DENEO se réserve toutefois le droit de ne pas répondre à toute demande qui serait sans lien avec le fonctionnement et / ou l'utilisation de la Plateforme, ou abusive en raison de son contenu et / ou de son caractère répété. Le cas échéant l'Utilisateur ne saurait reprocher à DENEO un quelconque manquement.

DENEO est joignable à partir du formulaire de contact de la Plateforme ou par mail à l'adresse < maud@deneo.fr >.

ARTICLE 11. OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR

11.1. Confidentialité du mot de passe. L'Utilisateur est seul responsable de la préservation de la confidentialité du mot de passe de son Compte. Il s'engage à ne le communiquer à aucune autre personne, ni à le prêter, donner ou le vendre.

En cas d'utilisation frauduleuse du mot de passe de l'Utilisateur à la suite d'une faute ou négligence de sa part, l'Utilisateur sera responsable envers DENEO de tout dommage causé à cette dernière.

Le cas échéant, DENEO se réserve le droit de suspendre les accès de l'Utilisateur à la Plateforme.

11.2. Véracité des informations transmises. L'Utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, complètes et actualisées à DENEO. Il s'engage également à ne pas usurper l'identité ou la qualité d'un tiers, et à ne pas mentir.

A défaut, l'Utilisateur sera seul responsable des conséquences pouvant résulter de la fourniture d'informations mensongères, invalides ou erronées à DENEO ou un autre Utilisateur.

11.3. Utilisation normale de la Plateforme et conforme à sa destination. L'Utilisateur s'engage à avoir une utilisation normale de la Plateforme, et conforme à sa destination.

L'Utilisateur s'engage à ne pas affecter la stabilité, la sécurité et la qualité de la Plateforme et des Services Applicatifs.

Il est expressément interdit à l'Utilisateur de :

- Contaminer la Plateforme par un virus ou d'y déposer un document contaminé par un virus.
- Procéder à une quelconque modification de la Plateforme.
- Altérer le fonctionnement de la Plateforme ou nuire à celui-ci.
- Accéder ou tenter d'accéder, se maintenir, sans y être habilité, dans tout ou partie de la Plateforme.
- Utiliser des logiciels ou appareils manuels ou automates, robots de codage ou autres moyens pour accéder, explorer, extraire ou indexer toute page ou éléments de la Plateforme.
- Référencer ou créer des liens vers tout contenu ou information disponible sur la Plateforme.
- Extraire, réutiliser les contenus de quelque manière et à quelque fin que ce soit, et les publier sur un autre site et plus largement sur Internet.
- Accéder et utiliser les Données Personnelles des Utilisateurs en dehors des hypothèses prévues dans les CGU. Le Professionnel s'interdit notamment de vendre et / ou louer les Données Personnelles des Patients à des tiers aux fins pour ces tiers de constituer des bases de données de prospects qu'ils peuvent ensuite commercialiser.
- Faire la promotion de ses produits et services sur la Plateforme.
- Mandater, solliciter, inciter ou permettre à toute personne d'enfreindre une ou plusieurs de ces interdictions ou plus largement les CGU.

11.4. Respect de la loi et des droits des tiers. L'Utilisateur s'engage à utiliser la Plateforme et les Services Applicatifs conformément aux lois et règlements en vigueur, et à ne pas agir dans un but illicite ou interdit.

Il est notamment interdit à l'Utilisateur de télécharger, diffuser ou publier sur la Plateforme toute information illégale ou se rapportant à des activités illégales, et notamment, toute information 1) portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers; 2) à caractère diffamatoire ou injurieux; 3) faisant l'apologie de crimes contre l'humanité, contestant de tels crimes ou les banalisant; 4) incitant à commettre des actes terroristes ou faisant l'apologie du terrorisme; 5) incitant à la haine raciale, à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur handicap; 6) touchant à la pornographie enfantine; 7) incitant à la violence, notamment aux violences sexuelles et sexistes; 8) portant atteinte à la dignité humaine (ci-après les « Contenus Illicites »).

L'Utilisateur s'engage, en particulier, à utiliser la Plateforme et les Services Applicatifs dans le respect des droits des tiers, et à respecter, notamment, leurs droits sur leurs Données Personnelles, ainsi que tout éventuel droit de propriété intellectuelle.

11.5. Respect de la déontologie et professionnalisme vis-à-vis du Patient. Le Professionnel s'engage à respecter la déontologie et les règles professionnelles auxquelles il est soumis vis-à-vis du Patient.

Il s'engage à accomplir ses missions de diagnostic, conseil et d'accompagnement du Patient avec toute la diligence nécessaire et professionnalisme.

Le Professionnel s'engage, enfin, à évaluer la pertinence des Services Applicatifs et des contenus mis à sa disposition par DENEO sur la Plateforme au regard du traitement thérapeutique de son Patient. Il est seul responsable de l'utilisation de la Plateforme et des contenus dans ce cadre.

ARTICLE 12. OBLIGATIONS DE DENEO

DENEO met tous moyens raisonnables en œuvre pour assurer la disponibilité et le fonctionnement de la Plateforme et des Services Applicatifs.

DENEO ne garantit toutefois pas que la Plateforme soit exempte d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu. En effet, l'accès à la Plateforme pourra être suspendu ponctuellement par DENEO en vue d'assurer la maintenance technique de la Plateforme et / ou corriger des anomalies.

DENEO met également tous moyens raisonnables en œuvre pour assurer la sécurité de la Plateforme, ainsi que celle des Données hébergées par DENEO.

Les obligations de DENEO aux termes des CGU sont des obligations de moyens. Surtout, DENEO n'est tenue par aucune obligation de résultat en ce qui concerne la santé du Patient.

LUTTE CONTRE LES CONTENUS ILLICITES

Article 13. Modération

DENEO est hébergeur des Données, au sens notamment de la Loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (ci-après la « **Réglementation Hébergeur** »).

En tant que tel, DENEO n'est pas responsable de la véracité, l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité des Données intégrées dans la Plateforme. Surtout, DENEO n'est pas tenue par une obligation de surveillance générale des Données.

Pour autant, DENEO assure, dans la mesure du possible, une surveillance manuelle et aléatoire des Données, afin de détecter tout éventuel Contenu Illicite.

Si DENEO détecte des Contenus Illicites lors de ses opérations de surveillance, elle s'engage à en informer l'Utilisateur et à supprimer ou rendre inaccessibles promptement les Contenus Illicites.

ARTICLE 14. NOTIFICATION DE CONTENUS ILLICITES

Tout Utilisateur peut signaler à DENEO la présence sur la Plateforme de Contenus Illicites.

Le cas échéant, la notification de l'Utilisateur doit être suffisamment précise et motivée pour permettre à DENEO, d'établir de manière diligente et objective, l'illégalité du contenu en question.

En conséquence, l'Utilisateur est tenu de compléter le formulaire en annexe des CGU et de le transmettre par courriel à DENEO à l'adresse <maud@deneo.fr>.

L'Utilisateur doit également joindre à sa notification la copie de la correspondance adressée à l'auteur du Contenu Illicite demandant le retrait ou la modification de ce contenu, à moins qu'il n'ait pu être contacté.

A défaut, DENEO ne sera pas en mesure de traiter la notification et d'y répondre. DENEO ne pourra être considérée comme ayant effectivement connaissance du Contenu Illicite, ni avoir pour obligation d'agir promptement pour retirer le Contenu Illicite conformément à la Réglementation Hébergeur.

DENEO accuse réception de la notification reçue dans les formes précitées par courriel à l'Utilisateur. Elle traite la notification, manuellement, en temps opportun. DENEO N'UTILISE PAS DE MOYENS AUTOMATISES AUX FINS DU TRAITEMENT DE LA NOTIFICATION, NI LORS DE SA PRISE DE DECISION.

DENEO notifie sa décision à l'Utilisateur dans les meilleurs délais. En cas de refus d'accéder à sa demande de retrait du Contenu Illicite, l'Utilisateur peut saisir les juridictions compétentes pour trancher.

ARTICLE 15. RETRAIT DE CONTENUS ILLICITES

DENEO retirera ou supprimera l'accès des Utilisateurs au Contenu Illicite si elle estime la notification précitée justifiée.

Le cas échéant, DENEO informe l'auteur du Contenu Illicite de sa décision de retirer ou d'empêcher l'accès au Contenu Illicite, et des raisons justifiant sa décision, au plus tard au moment du retrait ou du blocage de l'accès.

DENEO se réserve, par ailleurs, le droit de supprimer temporairement ou définitivement les accès de l'Utilisateur mis en cause à la Plateforme et aux Services Applicatifs.

ARTICLE 16. SIGNES DISTINCTIFS

DENEO est titulaire des droits de propriété industrielle sur ses dénominations sociales, marques verbales ou figuratives, enseignes, noms commerciaux, signes, adresses Internet ou autres signes distinctifs.

L'Utilisateur ne peut utiliser les signes distinctifs de DENEO sans son autorisation écrite et préalable.

ARTICLE 17. PLATEFORME

17.1. Propriété de la Plateforme. La Plateforme et l'ensemble de ses composants, de quelque nature qu'ils soient (et notamment tout développement informatique, en code source et objet, toute architecture, API, base de données, interface utilisateur, tout graphisme, texte, etc.), ainsi que toute documentation relative à la Plateforme (à l'instar de guides d'utilisation, tutoriels...), demeurent la propriété, pleine, entière et exclusive, de DENEO, qui ne cède aucun droit sur ces éléments à l'Utilisateur.

DENEO concède uniquement à l'Utilisateur un droit, non exclusif, de reproduire la Plateforme, à l'occasion de son chargement, son affichage, et son exécution, aux seules fins de permettre l'Utilisateur, d'utiliser la Plateforme conformément à sa destination, le temps des CGU et pour le monde entier.

L'Utilisateur a notamment interdiction de corriger, modifier, adapter, arranger, traduire, préparer des travaux dérivés à partir de la Plateforme, décompiler, désosser, désassembler, ou encore tenter de dériver le code source de la Plateforme. En particulier, il est strictement interdit à l'Utilisateur de vendre la Plateforme ou de concéder des sous-licences sur celle-ci. L'Utilisateur est, enfin, informé que DENEO se réserve la correction de toute éventuelle anomalie.

17.2. Développements spécifiques. De la même manière, tous composants de la Plateforme, de quelque nature qu'ils soient, développés par DENEO, sur demande de l'Utilisateur (ci-après les « **Développements Spécifiques** »), demeurent la propriété exclusive de DENEO.

DENEO confère uniquement à l'Utilisateur un droit d'utilisation sur ces Développements Spécifiques, à l'instar du droit d'utilisation conféré sur la Plateforme.

DENEO aura toute liberté pour, entre autres, exploiter (y compris à des fins lucratives) les Développements Spécifiques, en disposer, concéder d'autres droits d'utilisation à tous tiers sur ces Développements Spécifiques...

17.3. Garantie. DENEO garantit à l'Utilisateur que la Plateforme et ses composants quels qu'ils soient ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et notamment à des droits de propriété intellectuelle. DENEO garantit ainsi détenir les droits et / ou autorisations nécessaires à l'octroi d'une licence d'utilisation à l'Utilisateur dans les conditions précitées.

A défaut, DENEO défendra l'Utilisateur dans le cadre de toute action judiciaire ou procédure d'arbitrage intentée à son encontre au motif que la Plateforme et / ou ses composants porteraient atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers et / ou que leur exploitation constituerait un acte de concurrence déloyale ou parasitaire.

Le cas échéant, DENEO dégagera l'Utilisateur de toute responsabilité en prenant à sa charge toute somme que le Client pourrait être condamné à payer ou mise à sa charge au titre d'une décision de justice ou d'arbitrage devenue définitive.

ARTICLE 18. DONNÉES DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur reste titulaire des éventuels droits de propriété intellectuelle sur les Données Utilisateur. Les CGU ne font naitre aucun droit, notamment de propriété intellectuelle, au profit de DENEO, sur les Données Utilisateur.

L'Utilisateur autorise uniquement DENEO à reproduire, représenter, modifier, adapter, traduire, utiliser, stocker, sans coût, les Données Utilisateur dans le cadre et pour les besoins de l'exécution des Services, le temps des CGU et pour le monde entier. La présente licence est concédée quel que soit le format, le support et le procédé utilisé, connus et inconnus à ce jour.

L'Utilisateur garantit à DENEO que les Données Utilisateur ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle tiers. Le Client garantit ainsi détenir les droits et / ou autorisations nécessaires à l'octroi d'une licence à DENEO sur les Données Client dans les conditions précitées. A défaut, le Client défendra, dégagera de toute responsabilité et indemnisera DENEO.

DONNEES PERSONNELLES

ARTICLE 19. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR

En substance, DENEO traite les Données Personnelles de l'Utilisateur en tant que Responsable du Traitement, afin de lui permettre d'accéder à la Plateforme et aux Services Applicatifs, mais aussi de sécuriser et améliorer la Plateforme.

DENEO traite également les Données Personnelles du Patient afin de lui permettre de devenir acteur de sa santé et de suivre facilement son histoire médicale, ou celle de l'Aidé. Avec son accord, DENEO peut également anonymiser les Données de Santé du Patient, puis les transmettre gratuitement à ses laboratoires partenaires, à des fins de recherche médicale. Le Patient peut retirer son consentement à tout moment.

EN AUCUN CAS, LES DONNEES PERSONNELLES DE L'UTILISATEUR NE SONT TRANSMISES PAR DENEO A DES PARTENAIRES COMMERCIAUX NI VENDUES A DES ENTREPRISES CHERCHANT A CONSTITUER DES BASES DE DONNEES DE PROSPECTS.

L'Utilisateur est informé qu'il possède différents droits sur ses Données Personnelles - notamment des droits d'accès, de rectification et d'opposition.

L'Utilisateur peut contacter DENEO à l'adresse <dpo@deneo.fr> pour en savoir plus sur le Traitement de ses Données Personnelles et sur ses droits, ou pour exercer ces derniers.

L'Utilisateur peut également consulter la Politique d'Utilisation des Données Personnelles de DENEO, disponible sur la Plateforme.

ARTICLE 20. Sous-traitance RGPD pour le compte du Professionnel

La présente clause s'adresse au Professionnel qui utilise la Plateforme et les Services Applicatifs à titre gratuit.

20.1. Responsabilité des Parties. Lorsque le Professionnel intègre les Données Personnelles de son Patient dans la Plateforme à des fins, entre autres, de suivi de sa patientèle, il agit en tant que Responsable du Traitement.

DENEO réalise différentes opérations sur lesdites Données Personnelles pour le compte du Professionnel. Ces opérations sont précisées en annexe. DENEO agit, dans ce cadre, en tant que Sous-traitant RGPD.

20.2. Obligations du Professionnel. Le Professionnel s'engage à respecter les obligations qui lui incombent au titre de la Réglementation Données Personnelles en tant que Responsable du Traitement. A défaut, il garantit DENEO contre tout recours, y compris émanant des Patients, la relèvera de toute responsabilité et l'indemnisera.

20.3. Obligations de DENEO. DENEO, s'engage, en tant que Sous-traitant RGPD, à :

- Ne traiter les Données Personnelles que sur instructions du Professionnel et l'informer si elle considère que de telles instructions violent la Réglementation Données Personnelles.
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles au sein de DENEO s'engagent à en respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale ou contractuelle appropriée de confidentialité.
- Transmettre au Professionnel, dans les meilleurs délais, toute demande reçue d'un Patient, souhaitant exercer ses droits sur ses Données Personnelles, et aider, dans la mesure du possible, le Professionnel à y répondre, en lui transmettant toute information utile.
- Mettre en œuvre toutes mesures techniques ou organisationnelles utiles et conformes aux usages de la profession ainsi qu'à l'état de l'art, afin d'assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des Données Personnelles.
- Notifier au Professionnel toute destruction, perte, altération, divulgation non autorisée, illicite ou accidentelle, de Données Personnelles (ci-après « Violation »), dans un délai de 48 (quarante-huit) heures après en avoir pris connaissance.
- Transmettre, dans la mesure du possible, toute information et documentation utile afin de permettre au Professionnel de déclarer, si nécessaire, la Violation à la CNIL et/ou aux Patients concernés.
- Aider le Professionnel dans la mesure du possible à respecter ses obligations au titre de l'analyse d'impact et de la consultation préalable de la CNIL, en lui fournissant toute information utile.
- Tenir un registre recensant toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Professionnel. Le Professionnel reconnait que ce registre est confidentiel et ne peut lui être communiqué.

- Mettre à disposition du Professionnel toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations de DENEO en tant que Sous-traitant RGPD et pour permettre la réalisation d'audits, y compris par des prestaires externes non-concurrents de DENEO.

20.4. Recours à des Sous-traitants RGPD par DENEO. DENEO est, elle-même, autorisée à faire appel à des Sous-traitants RGPD pour mener des activités de traitement pour le compte du Professionnel.

Les Sous-traitants RGPD auxquels DENEO fait effectivement appel sont renseignés en annexe. Ils présentent les garanties suffisantes en matière de respect de la Réglementation Données Personnelles.

En cas d'ajout ou de remplacement de ces Sous-traitants RGPD, DENEO informera préalablement le Professionnel par écrit. Le Professionnel disposera d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections.

Si DENEO ne renonce pas à l'ajout ou au changement envisagé de Sous-traitant RGPD à la suite d'une objection émise par le Professionnel dans le délai précité et faisant état de lacunes avérées du Sous-traitant RGPD en matière de protection, sécurité, confidentialité des Données Personnelles, le Professionnel pourra mettre fin aux CGU sans toutefois pouvoir prétendre à indemnisation.

En tout état de cause, DENEO s'engage à ce que les Sous-Traitants RGPD auxquels elle fait appel respectent les obligations définies au présent article et est pleinement responsable de leur inexécution auprès du Professionnel.

20.5. Sort des Données Personnelles. DENEO supprimera toutes Données Personnelles qu'elle traite en tant que Sous-Traitant pour le compte du Professionnel à la résiliation des CGU, ou, plus tôt, sur demande du Professionnel.

Ces Données Personnelles ne seront toutefois pas supprimées si les Patients concernés disposent toujours de leurs accès à la Plateforme, afin de leur permettre de continuer de suivre leur histoire médicale.

Le cas échéant, les Données Personnelles des Patients seront alors traitées par DENEO en tant que Responsable du Traitement.

RESPONSABILITE

ARTICLE 21. CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITÉ

LA RESPONSABILITÉ DE DENEO NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ÉTABLI QUE LE DOMMAGE DÉNONCÉ RÉSULTE DE SON PROPRE FAIT ET QUE S'IL EXISTE UN LIEN DE CAUSALITÉ DIRECT ET CERTAIN ENTRE LA FAUTE ALLÉGUÉE ET LE DOMMAGE.

A titre d'exemples, la responsabilité de DENEO ne saurait donc être engagée si le dommage dénoncé est la conséquence d'un dysfonctionnement de l'environnement informatique ou du réseau Internet de l'Utilisateur, du non-respect des CGU par l'Utilisateur (notamment en matière d'utilisation anormale de la Plateforme), d'un virus...

De même, toute action dirigée contre l'Utilisateur par un tiers en relation ou provenant de l'exécution ou de l'inexécution des CGU par l'Utilisateur n'ouvre droit à aucune réparation de la part de DENEO.

DENEO NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUTES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU IMPREVISIBLES DE L'UTILISATEUR, CE QUI INCLUT NOTAMMENT SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE ET / OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PERTE D'UNE CHANCE, COUT DE RECUPERATION DES DONNEES, DE L'OBTENTION D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, ATTEINTE A L'IMAGE OU TOUT AUTRE PREJUDICE MORAL.

ARTICLE 22. FORCE MAJEURE

Les Parties sont dégagées de toute responsabilité à raison des retards ou défauts d'exécution des obligations contractuelles qui leur incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par les tribunaux.

La Partie estimant qu'un événement de force majeure est constitué doit immédiatement avertir par écrit l'autre Partie de ces circonstances ainsi que du moment où elle estime que l'événement pourrait prendre fin.

SUSPENSION – SUPPRESSION DES ACCES

ARTICLE 23. SUSPENSION DES ACCÈS

DENEO se réserve le droit de suspendre le<s accès de l'Utilisateur à la Plateforme :

- En cas de manquement de l'Utilisateur aux CGU et notamment, si l'Utilisateur a :
 - o Communiqué son mot de passe à un tiers.
 - o Intégré des Contenus Illicites dans la Plateforme.
 - o Détourné la destination de la Plateforme.
 - o Porté atteinte aux droits de propriété intellectuelle de DENEO.
- Si le Client s'étant engagé à prendre en charge les accès du Professionnel à la Plateforme a manqué aux CGS conclues avec DENEO dans ce cadre (ex. défaut de paiement du Prix par le Client dans les délais convenus, atteinte aux droits de propriété intellectuelle de DENEO sur la Plateforme...).

Le cas échéant, DENEO informe l'Utilisateur de la suspension de ses accès à la Plateforme et aux Services, Applicatifs préalablement à celle-ci, par tout moyen.

Les accès de l'Utilisateur à la Plateforme ne seront restaurés qu'après réparation du manquement de l'Utilisateur ou du Client.

ARTICLE 24. RÉSILIATION DES CGU - SUPPRESSION DES ACCÈS

DENEO est libre de résilier les CGU et de supprimer définitivement les accès de l'Utilisateur à la Plateforme et aux Services Applicatifs :

- En cas de manquement de l'Utilisateur aux CGU (notamment de tout manquement cité à l'article 23 des CGU). Les CGU pourront être résiliées par DENEO du seul fait de l'inexécution de l'Utilisateur, sans préjudice de tous dommages et intérêts que DENEO pourrait solliciter.

- En cas de résiliation des CGS liant DENEO au Client prenant en charge les accès du Professionnel à la Plateforme.
- Si le Professionnel n'est plus autorisé par le Client à accéder et utiliser la Plateforme (par exemple, si le Professionnel quitte ses fonctions au sein du Client).

En tout état de cause, l'Utilisateur, et notamment le Patient, peut, à tout moment, demander à DENEO que ses accès soient supprimés.

ARTICLE 25. SUPPRESSION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les Données Personnelles de l'Utilisateur qui ne souhaite plus utiliser la Plateforme et qui sont traitées par DENEO en tant que Responsable du Traitement seront archivées et/ou supprimées par DENEO dans les conditions et selon les modalités prévues dans sa Politique d'Utilisation des Données Personnelles accessible sur la Plateforme.

Le Patient peut également solliciter la suppression des Données Personnelles du Patient mineur ou majeur vulnérable dont il est le représentant légal ou le tuteur.

Le Patient est informé que DENEO ne peut supprimer celles de ses Données Personnelles qui ont été intégrées sur la Plateforme par un Professionnel, si ce Professionnel suit toujours le Dossier du Patient sur la Plateforme.

En effet, ces Données Personnelles sont traitées par le Professionnel en tant que Responsable du Traitement. Le cas échéant, la décision de les supprimer définitivement ne peut être prise que par le Professionnel. DENEO invite le Patient à se rapprocher du Professionnel le cas échéant.

REGLEMENT DES DIFFÉRENDS

ARTICLE 26. RÈGLEMENT AMIABLE

Tout litige ou toute contestation relative à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGU devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties. L'Utilisateur est invité à contacter la société DENEO à l'adresse <maud@deneo.fr> qui l'assistera pour tenter de résoudre ladite difficulté.

ARTICLE 27. TRIBUNAL COMPETENT

- **27.1. Tribunal compétent lorsque l'Utilisateur est un Patient.** EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 631-3 DU CODE DE LA CONSOMMATION, LE CONSOMMATEUR PEUT SAISIR, SOIT L'UNE DES JURIDICTIONS TERRITORIALEMENT COMPÉTENTES EN VERTU DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE, SOIT LA JURIDICTION DU LIEU OÙ IL DEMEURAIT AU MOMENT DE LA CONCLUSION DES CGU OU DE LA SURVENANCE DU FAIT DOMMAGEABLE.
- **27.2.** Tribunal compétent lorsque l'Utilisateur est un Professionnel ayant la qualité de commerçant. COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AUX TRIBUNAUX MATÉRIELLEMENT COMPÉTENT DE RENNES, NONOBSTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE. CETTE COMPÉTENCE S'APPLIQUE ÉGALEMENT EN MATIERE DE RÉFÉRÉ.

27.3. Autres hypothèses. En dehors de ces deux hypothèses, les Parties conviennent de se référer et d'appliquer les dispositions des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.

DISPOSITIONS FINALES

ARTICLE 28. NULLITÉ PARTIELLE

Le fait que l'une quelconque des stipulations des CGU soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes.

DENEO remplacera les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

ARTICLE 29. TOLÉRANCE - ABSENCE DE RENONCIATION

Une tolérance de la part de l'une des Parties relative à l'application d'une ou plusieurs des clauses des CGU, ne pourra jamais, quelle qu'ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses ou encore valoir renonciation à s'en prévaloir.

ARTICLE 30. LANGUE

Les CGU sont rédigées en langue française.

Dans l'hypothèse où ces CGU seraient traduites dans plusieurs autres versions linguistiques, seule la version en langue française fera foi.

ARTICLE 31. DROIT APPLICABLE

Les CGU sont régies et interprétées en conformité au droit français.

Annexes (x3):

- Annexe 1 _ Description des Services Applicatifs
- Annexe 2 _ Formulaire de notification de Contenu Illicite
- Annexe 3 _ Annexe RGPD

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES SERVICES APPLICATIFS

Professionnel

Nom	Description	Coût
Profil	Ajouter / modifier / supprimer des Données dans son Profil. Ces Données seront affichées publiquement sur la Plateforme pour que le Professionnel puisse être identifié par les autres Utilisateurs.	Gratuit
Création du Compte du Patient	Créer le Compte du Patient sur la Plateforme. Les accès du Patient à son Compte devront être activés par le Patient.	Gratuit
Recherche de Patients	Rechercher le Dossier d'un Patient.	Gratuit

Liste de Patients		 - Ajouter le Dossier d'un Patient à sa liste. - Accéder au Dossier de chacun des Patients à partir de la liste. - Archiver / supprimer le Dossier d'un Patient de sa liste. Le Professionnel n'aura plus accès au Dossier du Patient, à moins de le réintégrer à sa liste. 	
Dossier Patient		 - Ajouter / modifier / supprimer des données sur la santé et à la situation psycho sociale du Patient. - Consulter les Données intégrées par le Patient et les autres Professionnels dans son Profil (sous réserve que le Patient ait autorisé ce partage).* 	
	Tableau de bord	 Consulter les derniers documents (tests, bilans, consultations, questionnaires) ajoutés dans le Dossier du Patient par l'Utilisateur, le Patient ou un autre Professionnel (sous réserve que le Patient ait autorisé ce partage).* Consulter les derniers programmes prescrits par l'Utilisateur, ou un autre Professionnel, et les résultats obtenus par le Patient (sous réserve que le Patient ait autorisé ce partage).* Consulter le calendrier des évènements du Patient (sous réserve que le Patient ait autorisé ce partage).* Accéder aux autres fonctionnalités. 	Gratuit
	Historique	 Adresser des documents (tests, bilans, consultations, questionnaires) au Patient. Consulter les documents transmis au Patient, ainsi que les programmes prescrits, que ce soit par l'Utilisateur ou un autre Professionnel (sous réserve que le Patient ait autorisé ce partage).* 	Gratuit
	Evénements	 Ajouter / modifier / supprimer des Données relatives à l'histoire médicale du Patient (maladies, traitements, pathologies). Consulter les Données intégrées par le Patient et les autres Professionnels dans les Évènements (sous réserve que le Patient ait autorisé ce partage).* 	Gratuit
	Objectifs	 - Ajouter / modifier / supprimer les objectifs de santé du Patient. - Consulter les Données intégrées par le Patient et les autres Professionnels dans les Objectifs (sous réserve que le Patient ait autorisé ce partage).* 	Gratuit
	Evolution	Suivre la progression du Patient sous forme graphique.	Gratuit
	Suivi	 Orienter le Patient vers un professionnel (Utilisateur ou non de la Plateforme) pour la suite de son parcours de soins. Visualiser si le Patient a suivi la recommandation du Professionnel. 	Gratuit
	Programme	Mettre à disposition du Patient des exercices et des activités dans le cadre d'un programme.	Payant
Réseau		- Consulter la liste des professionnels utilisant ou non la Plateforme pour orienter le Patient plus facilement vers un professionnel d'une autre spécialité. - Ajouter des professionnels et structure à cette liste.	Payant
Parcours		 Créer un parcours de soin. Ajouter des Professionnels et des Patients au Parcours. Automatiser l'envoi de messages et documents aux Patient du Parcours. Commenter les documents du Parcours et supprimer ses commentaires. Consulter les commentaires des autres Professionnels du Parcours. Archiver / supprimer un Patient ou un Professionnel du Parcours. 	Payant
Gestion des rendez-vous		 Mettre à disposition du Patient des créneaux pour prendre rendez-vous. Rappeler le rendez-vous au Patient (par mail ou SMS). Être notifié en cas d'annulation du rendez-vous par le Patient. 	Payant
Facturation – Paiement en ligne		 Renseigner / modifier / supprimer ses tarifs. Suivre la facturation et le paiement de ses prestations par le Patient. Être payé par le Patient via la Plateforme. 	Payant
Drive Deneo		 Partager des documents à des Patients Automatiser le partage de documents à des Patients Demander une signature électronique sur des documents 	Payant

* LE PROFESSIONNEL UTILISANT LA PLATEFORME A TITRE GRATUIT NE PEUT CONSULTER LES DONNEES INTEGREES PAR LE PATIENT OU D'AUTRES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DU PATIENT.

Patient

Nom		Description	
Profil Patient Tableau de bord		 Ajouter / modifier / supprimer des Données relatives à sa santé et à sa situation psycho sociale. Consulter les Données intégrées par les Professionnels dans son Profil. 	
		 Retrouver les derniers documents (tests, bilans, consultations, questionnaires) ajoutés dans son Dossier, les derniers programmes prescrits par tout Professionnel. Consulter le calendrier de ses évènements. Accéder aux autres fonctionnalités. 	
	Historique	Retrouver ses tests, bilans, consultations, questionnaires, programmes, quel que soit le Professionnel qui les a adressés / prescrits.	
Evènements		 Ajouter / modifier / supprimer des Données relatives à son histoire médicale (maladies, traitements, pathologies). Consulter les Données intégrées par les Professionnels dans les Évènements. 	
	Objectifs	 - Ajouter / modifier / supprimer ses objectifs de santé. - Consulter les Données intégrées par les Professionnels dans ses Objectifs. 	
	Evolution	Suivre sa progression sur le plan médical.	
	Programme	Consulter les exercices et activités prescrits par des Professionnels dans le cadre d'un programme.	
	Suivi	Indiquer au Professionnel qui lui a recommandé un autre professionnel pour la suite de son parcours de soin s'il a pris attache avec ce professionnel et/ou s'il l'a rencontré.	
	Cercle de soin	Autoriser / refuser individuellement ou collectivement (parcours) le partage Données intégrées par le Patient dans son Dossier avec des Professionnels.	
	Cercle de partage	Autoriser / refuser individuellement ou collectivement (parcours) le partage des données intégrées par un Professionnel dans le dossier du Patient avec les Professionnels du cercle de partage.	
Création d Patient (Ai	u Compte d'un dé)	- Créer le Compte du Patient sur la Plateforme. S'il y est autorisé (mineur de 16 ans et plus ou majeur vulnérable), le Patient devra activer ses accès pour accéder à son Compte.	
	de Patients	Rechercher le Dossier d'un Patient sur la Plateforme.	
Espace Famille		 - Ajouter le Dossier de l'Aidé à son Espace Famille - Accéder au Dossier de chacun des Aidés à partir de l'Espace Famille. - Archiver / supprimer le Dossier d'un Aidé de son Espace Famille. Le Patient n'aura plus accès au Dossier de l'Aidé, à moins de le réintégrer à son Espace Famille. 	
Dossiers de l'Aidé		 Bénéficier des fonctionnalités offertes à tout Patient dans le Dossier de l'Aidé. Ajouter / modifier / supprimer les Données intégrées par ses soins dans le Dossier. Consulter / modifier / supprimer les Données intégrées par le Patient mineur. Consulter les Données intégrées par les autres Utilisateurs. 	
Gestion des rendez-vous		Prendre rendez-vous avec le Professionnel.Être rappelé du rendez-vous (par sms ou mail).Annuler le rendez-vous.	
Facturation – Paiement en ligne		- Consulter les tarifs du Professionnel. - Payer la prestation du Professionnel via la Plateforme.	

• Patient, mineur de 16 ans et plus

Service	Finalité	
Dossier Patient	- Bénéficier des fonctionnalités offertes à tout Patient.	
	- Ajouter / modifier / supprimer les Données intégrées par ses soins.	
	- Consulter les Données intégrées par les autres Utilisateurs.	

ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE NOTIFICATION DE CONTENU ILLICITE

Identification du notifiant *:			
Notifiant personne physique : Nom : Prénom : Adresse électronique : * L'identification du notifiant n'est pas obligatoire si co	Notifiant personne morale : Forme sociale : Dénomination sociale : Adresse électronique : e dernier souhaite signaler une infraction liée à de la		
pédopornographie.			
Contenu illicite : Description du contenu illicite :			
Adresse électronique (URL) du contenu illicite :			
A défaut, éléments permettant de localiser précisément le contenu illicite sur la plateforme :			
Motifs légaux de retrait du contenu litigieux :			
□ Injures, diffamation □ Atteinte à la propriété intellectuelle (droit d'auteur, dessin et modèle, marque) □ Apologie, négation, banalisation de crimes contre l'humanité □ Apologie du terrorisme, provocation d'actes de terrorisme □ Incitation à la haine raciale □ Incitation à la haine à l'égard de personnes à raison de leur sexe, orientation sexuelle, genre □ Incitation à la haine à l'égard de personnes à raison de leur handicap □ Incitation à la pornographie enfantine □ Incitation à la violence, aux violences sexuelles et sexistes □ Atteintes à la dignité humaine			
Autres :			

La présente notification est accompagnée de la correspondance adressée à l'auteur du contenu illicite lui demandant le retrait ou la modification de ce contenu :

□ Oui □ Non		
En cas de réponse négative, l'auteur a-t-il pu être contacté ?		
□ Oui □ Non		

En soumettant la présente notification, je déclare, en toute bonne foi, que les informations et allégations précitées, sont, selon moi, exactes et complètes.

ANNEXE 3 – ANNEXE RGPD

Responsable du Traitement	Le Client.
Finalités du Traitement poursuivies par le Responsable du Traitement	Gestion et suivi de sa patientèle. Gestion de la facturation.
Catégories des personnes concernées par le Traitement	Patients du Client.
Catégories des Données Personnelles traitées	Données d'identification du Patient. Données de santé du Patient.

Sous-Traitant	DENEO.
Objet de la sous-traitance	Mise à disposition et maintenance de la Plateforme et hébergement des Données Personnelles.
Nature des opérations réalisées sur les Données Personnelles	Accès, consultation, stockage, sauvegarde, restauration, restitution, destruction, suppression.
Durée de la sous-traitance	Le temps des CGU.

Sous-traitants RGPD ultérieurs			
Identité	Coordonnées	Activité concernée	
<u>SAS OVH</u>	2 rue Kellermann, 59100 Roubaix.	Hébergement du nom de domaine.	
SCALEWAY	8 rue de la Ville L'Évêque, 75008 Paris.	Hébergeur des données de la Plateforme.	